

FAQ - Bourses de persévérance

Maitrises en éducation – Option enseignement (programmes qualifiants)

En décembre 2021, le ministère s'est engagé à valoriser la profession enseignante et la qualité de la formation en enseignement afin de reconnaître le rôle fondamental que jouent ces personnes au sein de la société. « Dans le cadre du discours sur le budget 2022-2023, un montant de 1,5 M\$ a été ajouté à l'enveloppe de 1,5 M\$ associée à cette règle budgétaire pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 » pour soutenir les futurs enseignants afin qu'ils complètent leur formation qualifiante. (Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec, p. 87).

Quels sont les critères de sélection ?

Les bourses de persévérance seront allouées par le ministère à partir des critères d'admissibilité suivants :

- être inscrit dans le programme de maîtrise qualifiante en enseignement aux sessions d'automne et d'hiver de l'année courante;
- avoir réussi un nombre de crédits suffisant dans le programme de maîtrise depuis la session d'automne de l'année précédente pour passer à un palier supérieur. Les paliers sont définis comme suit :

Palier 1 : avoir cumulé entre 15 et 29 crédits réussis

Palier 2 : avoir cumulé entre 30 et 44 crédits réussis

Palier 3 : avoir cumulé entre 45 et 59 crédits réussis

Palier 4 : avoir cumulé 60 crédits réussis et obtenu son diplôme.

Comment puis-je postuler ?

À la demande du ministère, l'Université identifie les candidats qui sont par la suite validés par la première instance. Il est donc impossible de postuler. Tous les lauréats ont été informés par courriel. Si vous n'avez pas reçu de courriel, c'est que vous n'êtes malheureusement pas qualifié cette année.

- Le montant pour soutenir financièrement les étudiants est distribué aux universités qui offrent au moins un programme agréé de deuxième cycle de formation à l'enseignement. Il s'agit de l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec en Outaouais, de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Université McGill.
- La répartition des bourses s'effectue selon les besoins réels de chaque établissement, à la réception de la liste des personnes admissibles par établissement, comme spécifié ci-dessous.
- Un étudiant ne peut recevoir la bourse qu'une fois par palier.
- Un étudiant qui réussit un nombre suffisant de crédits pour passer deux paliers lors d'une même année a droit au montant équivalent à deux bourses pour cette année.
- Le montant des bourses varie selon le nombre de lauréats admissibles, pour un maximum de 2 500 \$ par palier.
- Le ministère se réserve le droit de récupérer tout solde non distribué.

CFIM, août 2024

Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités -2024-2025-mai-2024.pdf

- Après la validation du nombre total de récipiendaires, le ministère déterminera le montant à verser aux lauréats, pour un maximum de 2 500 \$ par bourse, et procédera au versement auprès des établissements. Les établissements ont la responsabilité de verser les bourses aux lauréats.

Si je suis admissible, comment et quand vais-je recevoir le montant de la bourse ?

Le versement est fait par l'université vers la fin du trimestre de l'hiver. Dans le cas où vous avez indiqué vos données bancaires dans votre Centre étudiant, vous recevrez le versement par dépôt direct. Sinon, un chèque vous parviendra en quelques jours, par la poste, à l'adresse inscrite à votre Centre étudiant. Aucun formulaire n'est nécessaire.

Qui puis-je contacter si j'ai d'autres questions au sujet des bourses de persévérance ?

Pour toute autre question ou pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer à l'adresse suivante : boursescfim@scedu.umontreal.ca.

Pour toute question concernant l'impact des bourses d'études sur votre dossier de prêts et bourses ou pour avoir de l'information sur le financement des études, n'hésitez pas à contacter l'équipe des Ressources socio-économiques : financersestudes@sae.umontreal.ca 514 343-6145 4^e étage du 2332 boul. Édouard-Montpetit.

Pour toute question relative au paiement de la bourse de persévérance, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction des finances : bourses-honoraires@fin.umontreal.ca.